

République Française
 Département Vendée
Commune du Fenouiller

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03/11/2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Vote
A l'unanimité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2020, le 3 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal du Fenouiller s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame TESSIER Isabelle, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme TESSIER Isabelle, M. MENUET André, Mme HABERT Muriel, M. LE MENER Patrick, Mme LECART Nadine, M. GUIBERT Stéphane, Mme RENAUDIN Stéphanie, Mme MERCERON Marie-Thérèse, Mme VRIGNAUD Lydie, M. SCHLOSSER Jean-Jacques, M. TRICHET Patrick, Mme CHAILLOU Sophie, M. POULAIN Laurent, Mme HERITEAU Virginie, M. DUDIT Vincent, Mme JOUBERT Aline, M. L'HOURES Sébastien, M. VOISIN Mickaël, Mme VADROT Magali, Mme ROMARY Maryline, M. GERARDIN Patrick, M. REIGNIEZ Laurent, Mme BOUNGO Patricia, Mme CATTEAU Isabelle, Mme DUPONT Sandrine

Date de la convocation le :
27/10/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/11/2020

Et publication ou notification du : 09/11/2020

Excusé ayant donné procuration : M. BLANCHARD Paul à M. GUIBERT Stéphane

Absent : M. SCHOEPFER Walter

A été nommé secrétaire : M. LE MENER Patrick

2020_11_04 – Enquête publique de déclassement du domaine public dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg

Une procédure d'enquête publique de déclassement du domaine public doit être engagée dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg avec pour objectif de créer des îlots commerciaux et des logements. Ce déclassement concerne pour l'essentiel, une partie du parking de la Ménarderie.

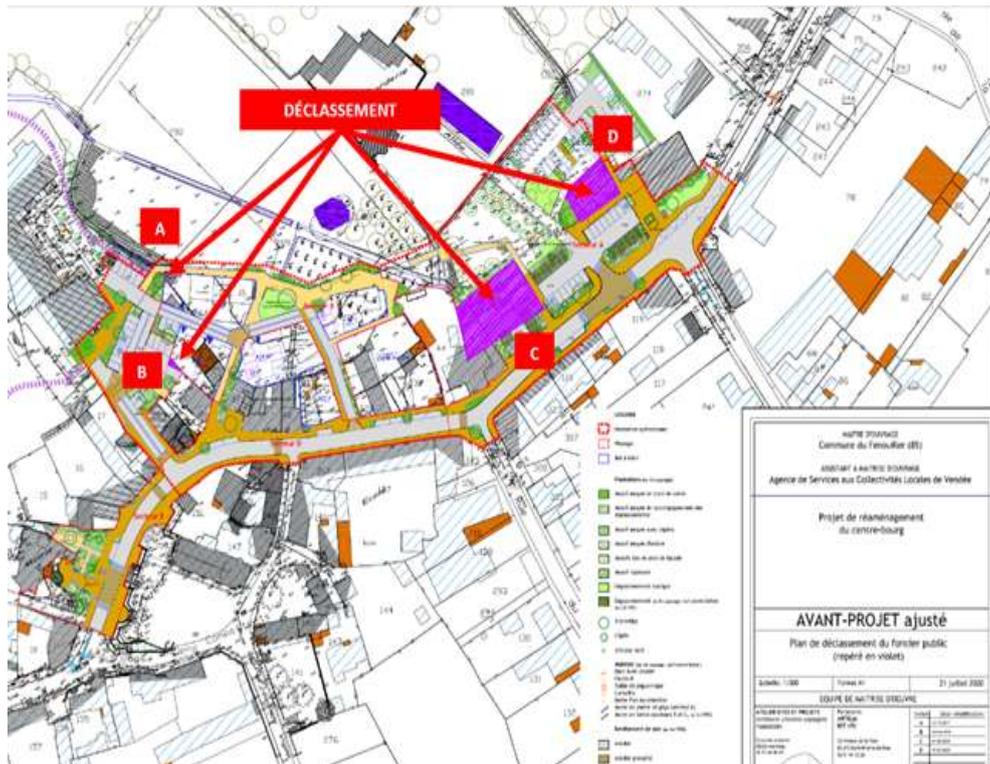
Les voies publiques étant inaliénables et imprescriptibles, les communes qui souhaitent disposer librement ou même céder une partie de ces espaces doivent en effet respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la commune.

Les modalités de l'enquête publique sont définies au code de la Voirie Routière : articles R141-4 au R141-10.

Les parcelles qu'il est proposé au conseil municipal de déclasser sont les suivantes :

Section et Parcelle	Superficie	Origine	Sup. après division	"mouvement"
AH n° 262	29a 82ca	Domaine public communal	3caLot A1	Domaine privé communal
			9ca Lot B	Domaine privé communal
AH n° 264	19a 57ca	Domaine public communal	2caLot A2	Domaine privé communal
AH n° 280	28a 59ca	Domaine public communal	17caLot C1	Domaine privé communal
			2a 58ca Lot D	Domaine privé communal
AH		Domaine public routier communal	5a 34ca Lot C2	Domaine privé communal

La superficie totale des parcelles à déclasser est de 823 m² (violet sur le schéma).



Les membres présents de la commission urbanisme réunie le 20 octobre ont émis un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet.

Considérant l'engagement de Vendée Habitat de réaliser 9 logements locatifs sur 3 îlots en cœur de bourg et le besoin d'adapter le parcellaire afin de permettre cette réalisation,

Considérant la volonté de la commune de revitaliser son cœur de bourg via le réaménagement de la Place de la Ménarderie, pour y réaliser des commerces et du logement,

Considérant qu'un projet de cette nature est structurant pour le quartier et le centre bourg dans son ensemble,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CHOISIT d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du parking de la Ménarderie et des parcelles précédemment identifiées,
- MANDATE Madame le Maire pour lancer une procédure d'enquête publique préalable au déclassement et désigner à cet effet un commissaire-enquêteur,
- PRECISE qu'à l'issue de l'enquête publique et des conclusions remises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal des parcelles susvisées.

Le Fenouiller, le 9 novembre 2020

Le Maire,

Isabelle TESSIER